

Programme du séjour : 1 nuit et 1,5 jour La "ligne bleue des Vosges" en Hiver

Séjour de 1 nuit et 1,5 jour (balade nocturne jour 1 et balade à la journée jour 2) de raquette à neige autour du massif du Hohneck et du Col de la Schlucht. Vous arrivez le jour du départ et vous repartez le dernier jour au retour de la rando.

L'hébergement est assuré en refuge sur les crêtes. Dortoir de 8 personnes maximum, petit déjeuner buffet et dîner inclus. Le pique-nique du jour 2 est compris ainsi que la location des raquettes à neige.

La prestation se décrit tel que :

Un jour et une demi-journée (nocturne) de randonnée en raquettes à neige avec un moniteur le long de la ligne de crêtes entre le Col de la Schlucht et le sommet du Hohneck environ. Maorn fourni l'accompagnateur, assure les réservations d'hébergement, les repas et la location des raquettes.

En bref :

- 1 nuit en refuge, dortoir
- 1 petit déjeuner
- 1 dîner
- 1 pique-nique (jour 2)
- un moniteur pour la durée du séjour
- le prêt gracieux des raquettes

Séjours

La "ligne bleue des Vosges", empruntée au testament de Jules Ferry, député puis sénateur des Vosges, prend ici tout son sens. Depuis le col de La Schlucht vous découvrez l'espace sommitale des Vosges entre 1100 et 1350m d'altitude. Le point culminant de cette zone est le Hohneck (à 1364m) qui domine à la fois les plateaux lorrains et la plaine d'Alsace.

L'itinéraire passe largement le long des crêtes tantôt sous le couvert forestier, et tantôt dans des espaces dégagés offrant de nombreux points de vue majeurs. Lorsque la météo nous gratifie d'un grand soleil et d'une faible nébulosité, il est parfois possible d'apercevoir le Mont Blanc. Si le parcours emprunte quelques sentiers, il serpente le plus souvent en dehors des sentiers balisés.

Le jour 1 comporte une randonnée nocturne entre 16h45/17h00 et 18h45 (maximum), repas servi à 19h00 précis. Le jour 2 est une randonnée à la journée.

POINTS FORTS :

- peu de matériel à transporter (couette fourni)
- pique-nique fait de produit maison ou local
- refuge rénové en 2010
- encadrement professionnel
- les points de vue le long de la ligne de crêtes

Itinéraires

Les itinéraires présentés ci-dessous sont indicatif est peuvent être modifié par l'accompagnateur sans préavis, en fonction du niveau du groupe, de la météo et de l'équipement de chacun.

Jour 1 :

Arrivé au col de la Schlucht à 16h45. Départ de la rando à 17h00 au plus tard.

Le repas étant servi à 19h00, la première randonnée ne pourra pas être plus longue. Mais selon l'humeur du groupe et les conditions météo, une balade digestive vous sera proposée par votre accompagnateur (non obligatoire et non contractuel).

Balade nocturne éclairée à la lampe frontale. Chaume de montagne et paysage forestier... d'hiver bien sûr.

DONNEE TECHNIQUE : 3 à 5kms et 150m de dénivelé positive.

Jour 2 :

Départ de la rando à 8h45 au plus tard

La première partie de la journée se fera le long de la ligne de crête et sur des espaces bien dégagés. Montée au Hohneck pour profiter de ce point de vue à 360°. Puis l'on redescend vers 1100m d'altitude au cœur des forêts vosgiennes et un retour vers les voitures. Fin de la journée vers 16h00 approximativement aux voitures.

DONNEE TECHNIQUE : 10 à 15kms et 500m de dénivelé positive environ/variable.

Option

Voici les **options** que nous vous proposons :

Il n'y a pas d'option possible pour ce séjour

Tarifs 2015

Tarifs valables du 01/01/2016 au 01/03/2016

Individuel : 120€ par personne.

Tarif réduit : 115€ par personne.

Tarif réduit accordé :

- aux étudiants
- aux enfants de moins de 13 ans accompagnés de leur parents (ou tuteur légal)
- aux chômeurs
- aux séjours en semaine selon disponibilité et saisonnalité (groupe, demande sur mesure, etc)
- pour toutes inscriptions à plus de 90 jours de la date de départ
- pour toutes inscriptions fermes avant le 18 décembre 2015.

Si vous bénéficiez d'une réduction, un justificatif devra impérativement nous être présenté avant le départ. Si vous ne présentez pas le justificatif, la différence est alors due.

Date

Séjour assuré avec un minimum de 5 inscrits. Maximum 12 participants.

Date de départ 2016 : 13 février 2016 (soit 1 date de départ)

Date **sur mesure** pour les **groupes** à partir de 6 personnes.

Privatisation possible en supplément :

Supplément pour privatisation

6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes	10 personnes
65€ / pers	55€ / pers	40 € / pers	25 € / pers	offert

Réservation et règlement

Prestation assurée à partir de cinq personnes minimum inscrites.

Après votre confirmation par email (info@maorn.fr) des dates nous vérifions les disponibilités. S'il y a encore de la disponibilité, nous vous envoyons le devis/contrat. Dans le cas contraire, voir les autres dates.

Vous disposez alors de 7 jours pour nous retourner le contrat accompagné des arrhes (30%). Dès réception du contrat dûment complété et signé ainsi que de l'acompte, nous vous confirmons vos réservations. Votre réservation est alors définitive.

Une fois la réservation faite, nous vous faisons parvenir la facture. Le solde est à régler un mois avant la date d'arrivée **sans appel de notre part**, sauf inscription tardive ou la totalité des sommes sont alors dues.

A la réservation : 30%

Un mois avant le départ : le solde sans appel de notre part.

Mode de paiement : chèque, virement, espèces.

Précision / Généralités

Les randonnées (en raquettes à neige ou à pieds) accompagnées se font sous la responsabilité du moniteur. Il peut être amené à changer les itinéraires pour des raisons indépendantes de sa volonté ou de la responsabilité de la société Maorn (travaux forestiers par exemple, météo, enneigement...). De même le groupe ne pourra jamais être scindé, le rythme sera donc adapté. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est obligatoire de respecter, à chaque minute, les consignes données par l'accompagnateur.

RENDEZ VOUS / DEPART

Jour 1 : RDV sur le parking du Col de la Schlucht le jour 1 vers 16h30/16h45. Départ de la randonnée à 17h00.

Jour 2 : dispersion du groupe au col de la Schlucht entre 15h30 et 16h30.

En cas de retard au RDV du jour 1, le moniteur n'est pas tenu de vous attendre. En aucun cas il ne fera attendre le groupe ni ne le mettra en retard.

REPAS

En cas d'allergie ou de régime particulier, merci de nous avertir.

Dîner

Le dîner est servi à 19h00 dans la salle commune, menu unique pour tout le monde.

Petit déjeuner

Le petit déjeuner buffet est servi entre 7h30 et 8h30 dans la salle commune. L'horaire exact sera défini par le moniteur en fonction de l'heure du départ.

Pique-nique

Il s'agit d'un repas froid, constitué de salade composée maison, pain + charcuterie et fromage local, chips, barre de céréale, fruit. Le contenu du Pique-nique est sujet à modification.

Attention : toutes les boissons restent à la charge du client et devront être commandées sur place et payées directement et immédiatement au restaurateur. Vous ne pouvez pas emporter vos propres boissons.

REFUGE / DORTOIRS / SANITAIRES

Le refuge met à disposition des sabots pour la soirée.

Dortoirs :

Les couettes sont fournies, mais l'utilisation d'un "sac à viande" complémentaire est obligatoire. Il peut être loué directement au refuge pour environ 3€. Le transport d'un sac de couchage n'est donc pas obligatoire.

ATTENTION : la réservation des "sacs à viande" doit se faire à l'avance. Le cas échéant, merci de nous en informer.

Les participants seront répartis dans les dortoirs par le gardien du refuge. Le dortoir le plus grand comporte 8 lits.

Sanitaires :

Au mêmes étages que les dortoirs, il y a des toilettes de nuit.

A l'entrée du refuge, il y a des sanitaires hommes et femmes comprenant notamment des douches. Une douche chaude est possible, mais attention, la pièce n'est pas chauffée.

SECURITE / SECOURS

La couverture réseau des téléphones portables, si elle est efficace dans les villages, peut être insuffisante voire inexistante dans les fonds de vallée, les lieux reculés et les sous-bois. En cas de nécessité, l'accompagnateur peut être emmené à abandonner temporairement le groupe pour chercher des secours.

METEOROLOGIE / EQUIPEMENT

Le site du Hohneck et du Col de la Schlucht subit une météorologie très variable. En hiver, il peut y faire de 5°C à -20°C et cela n'a rien d'exceptionnel. Vous pouvez y profiter d'un grand soleil comme d'une météo plus capricieuse.

Il est donc impératif que vous soyez correctement équipé notamment au niveau des extrémités. Un équipement inadapté ou insuffisant est un motif de refus parfaitement valable de la part du moniteur, et ce dans votre intérêt. Dans ce cas-là, aucun remboursement ne pourra être demandé !

EQUIPEMENT SPECIFIQUE

Liste indicative et non exhaustive. Il vous appartient de la compléter.

Pour la rando :

- Une paire de chaussures adaptées de type randonnée montante et imperméable
- Des gants pour l'hiver,
- Bonnet ou passe montagne (attention aux oreilles)
- Veste imperméable adaptée aux conditions hivernales
- Des vêtements chauds adaptés à la saison + sous-vêtements d'hiver
- Sac à dos de 30l/40l environs (pour une journée)
- Boissons et barres de céréales (nous déconseillons les camelbaks)
- Une lampe frontale (peut être fournie par MAORN – sur demande et selon dispo)

En général, il est demandé que les déchets soient emportés par leur propriétaire y compris au refuge.

Pour le refuge :

- Un drap dit "sac à viande / draps de sac" (louable au refuge pour 3€ environ – nous prévenir).
Le refuge fourni les couettes
- Un change pour la soirée
- Votre trousse de toilette
- Un kit "nuit tranquille" (boule quies, masque de nuit...)
- Une pharmacie personnelle
- Un change léger (sous vêtement, une paire de chaussettes chaude, un tee shirt...)
- Des chaussettes de rechange en cas de pieds mouillés
- Quelques euros pour les boissons et autres extras

DIFFICULTE

Parcours accessible qui ne nécessite pas une pratique régulière d'un autre sport, mais tout de même une activité de randonnée occasionnelle. Il faut être capable de marcher 12 à 14kms et 300 à 600m de dénivelé pendant une journée et demi. La difficulté technique n'est pas très importante.

L'évaluation de votre capacité à faire ce circuit vous incombe. MAORN ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'une défaillance physique de votre part. MAORN se réserve le droit de vous exclure du groupe si vous n'êtes pas en mesure de suivre le rythme qu'impose un tel parcours sans indemnité aucune.

Le rythme et la longueur réels du parcours peuvent faire l'objet d'adaptations de la part du moniteur en fonction des capacités réelles constatées des participants les moins entraînés.

SE RENDRE au col de la Schlucht

Le Col se situe à la frontière entre l'Alsace et la Lorraine à 1135m d'altitude.

En venant de Strasbourg ou de Mulhouse, prendre l'autoroute en direction de Colmar. Quitter l'autoroute à hauteur de Colmar en direction de Munster (Gérardmer ou La Bresse). Depuis Munster, suivre Gerardmer, La Bresse ou Col de la Schlucht sur la D417.

En venant de Nancy, prendre l'autoroute en direction de Strasbourg et sortir à hauteur de Luneville en direction de Saint Dié des Vosges. A Saint Dié, prendre la direction de Xonrupt / Gérardmer par la N415 puis la D8. A Xonrupt, prendre la direction Col de la Schlucht, Munster, Colmar.

ATTENTION : En hiver, les conditions météorologiques peuvent rendre l'accès au col difficile. Un équipement de neige (quatre pneus neige et/ou chaînes) est indispensable pour vos véhicules. Ceci relève de votre responsabilité, pleine et entière.

MAORN / NOUS CONTACTER

Maorn – 25, rue de la montagne – 67680 EPGIF – 06 11 87 60 31 – info@maorn.fr

Assurance Annulation

En tant qu'opérateur de tourisme et organisateur d'évènements nous avons une obligation d'information. Les participants à l'évènement ou au séjour (loisirs ou affaire) décrit dans le document présent et dans le devis joint doivent être assurés en "assistance, rapatriement et interruption de séjour".

Voici les solutions qui s'offrent à vous :

- Vous disposez déjà d'une telle assurance : il vous suffit de remplir le formulaire joint et de nous transmettre la copie de votre contrat d'assurance.
- Vous n'avez pas d'assurance de ce type :

- Vous souscrivez un contrat vous-même puis vous remplissez le formulaire joint et vous nous transmettez la copie de ce contrat d'assurance
- Vous souscrivez le contrat proposé par MAORN (Open Evasion – Europ Assistance - Contrat n° 58 626 373) "au coût de 4% du montant globale du forfait/package".

Modification de dates

Toute modification de dates de votre fait entrainera une pénalité forfaitaire de 30€. Pénalité qui devra être payée avant toute nouvelle réservation.

Conditions d'annulation

ANNULATION DE VOTRE FAIT :

Toute notification d'annulation doit être faite par écrit auprès de MAORN –25, rue de la montagne – 67680 EPPFIG, le cachet de la poste faisant foi.

Le client s'engage sur un nombre de participants à la signature du contrat. Ce nombre pourra être modifié par écrit sans frais à la baisse dans une marge maximum de 10 % et dans un délai minimum de 30 jours avant la date du début de la manifestation.

Dans tous les cas, MAORN retiendra une partie des sommes déjà versées calculées en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

120 jours avant l'activité	Frais de dossier : 10€
entre 120 et 60 jours avant l'activité	10 % de la somme totale
entre 60 et 30 jours avant l'activité	30 % de la somme totale
entre 30 et 15 jours avant l'activité	50 % de la somme totale
entre 15 et 7 jours avant l'activité	75 % de la somme totale
Entre 7 jours et le jour du départ ou de l'activité ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable	100 % du prix

ANNULATION DU FAIT DE MAORN :

MAORN peut être exceptionnellement contraint d'annuler votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, MAORN vous en informera au plus tard 21 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'événements normalement imprévisibles notamment météorologiques.

MAORN vous proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme par MAORN dans les meilleurs délais.

En cas de refus de ce nouveau programme MAORN remboursera les sommes déjà versées (hors frais de dossier).

ANNULATION / METEO / MANQUE DE NEIGE

Les aléas de la météo ne peuvent être imputés à MAORN. En cas d'absence de neige ou de mauvaises conditions météo (sauf risque pour l'intégrité des personnes) **les sorties sont maintenues**. Dans les mêmes conditions, en cas de manque de neige, les balades en raquettes à neige sont automatiquement transformées en randonnée pédestre.